



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rouen, le 05 janvier 2018

Le Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

À

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles publiques et privées sous contrat de l'Eure et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics et privés sous contrat de l'Eure et de la Seine-Maritime

s/c de

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de l'Eure et de la Seine-Maritime

Madame l'inspectrice d'académie – directrice des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime et monsieur l'inspecteur d'académie - directeur des services de l'éducation nationale de l'Eure

Rectorat

Objet : Erasmus+ - Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport – année scolaire et universitaire 2018-2019

DAREIC

La présente circulaire complète les informations contenues dans l'appel à propositions 2018-EAC/A05/2017 publié au Journal officiel de l'Union européenne le 25 octobre 2017 sous la référence 2017/C 361/04. Elle précise notamment le cadre stratégique et les priorités du programme Erasmus+ pour l'année scolaire et universitaire 2018/2019 et souligne les modalités nationales d'accès aux actions qu'il promeut.

Affaire suivie par

Olivier LAUNAY

Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Dossier suivi par

Jean-Louis SAYES

Chargé de mission

Téléphone

+ 33 (0)2.32.08.90.51

Fax

+ 33 (0)2.32.08.90.53

Mél

dareic1@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Cadre stratégique et priorités pour 2018

Erasmus+ est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport dont s'est dotée l'Union européenne pour la période 2014-2020. Il s'inscrit dans le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et Formation 2020). Il contribue ainsi aux objectifs stratégiques définis au plan européen en matière d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur à l'horizon 2020, en particulier pour :

- développer la mobilité des étudiants afin que 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur aient effectué une mobilité au cours de leurs études ;
- faire en sorte qu'au moins 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux aient effectué une période d'études ou de formation à l'étranger ;
- ramener le taux de décrochage scolaire sous la barre des 10 %.

Le programme, dont le budget 2014-2020 est en forte augmentation (+ 40 % sur 7 ans, soit 14,7 milliards d'euros complétés par 1,68 milliard d'euros destinés à la coopération internationale avec les pays qui ne bénéficient pas pleinement de ce programme), incarne la volonté de l'Union européenne d'investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation, la jeunesse et le sport.

Vecteur d'inclusion sociale, Erasmus+ est essentiel pour continuer à miser sur l'éducation et la formation des générations futures. Dès lors, tout ce qui peut favoriser la participation au programme Erasmus+ des publics les plus fragiles et les plus éloignés de ses actions, combattant par là même les déterminismes sociaux, mérite d'être encouragé.

À cet égard le trentième anniversaire du programme Erasmus+, en 2017, a permis de mettre en lumière les possibilités et les résultats parfois méconnus de ce programme. Dans le cadre des **#Erasmusdays** – les 13 et 14 octobre –, les bénéficiaires du programme ont organisé des événements médiatiques autour de leurs projets (présentation, conférence, exposition, reportage, etc.) destinés à montrer, par un effet cumulatif au plan national, toutes les potentialités d'une citoyenneté européenne synonyme d'union dans la diversité. Le succès de cette initiative incite à la reconduire chaque année : en 2018, les **#Erasmusdays** devraient avoir lieu les 12 et 13 octobre.

Le programme Erasmus+ porte en lui le modèle d'une expérience essentielle à tout citoyen de l'Union européenne. À ce titre, il est important que de plus en plus de jeunes aient accès à cette expérience formatrice et épanouissante, pourvoyeuse de compétences nouvelles, d'insertion sociale et professionnelle et de compréhension du monde.

C'est le sens de l'« **initiative pour l'Europe** » du Président de la République (discours de La Sorbonne du 26 septembre 2017) qui souhaite notamment que « en 2024, la moitié d'une classe d'âge ait passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen », « chaque étudiant parle au moins deux langues européennes », des « universités européennes » voient le jour et, enfin, qu'« un processus d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle de diplômes de l'enseignement secondaire » soit engagé. Il revient au programme Erasmus+ - et au programme qui lui succédera en 2021 au terme de négociations qui débiteront entre la Commission européenne, les États membres et le Parlement européen à la mi-2018 - de commencer à s'emparer dès à présent de cette ambition nouvelle pour l'avenir de l'Europe qui devrait constituer le point de départ de la création d'un « espace européen de l'éducation ».

Les conditions détaillées de participation au présent appel à propositions, priorités comprises, figurent dans le Guide 2018 du programme Erasmus+ aux adresses suivantes :

<http://ec.europa.eu/erasmus-plus> (site de la Commission européenne)

ou

<http://erasmus-plus.fr> (site du programme Erasmus+ en France).

Le Guide 2018 du programme Erasmus+, qu'il vous appartient de télécharger et de consulter avec attention, fait partie intégrante de l'appel à propositions et les conditions de participation et de financement y sont exposées pour chaque action, notamment :

- organisations éligibles ;
- activités éligibles et durée des mobilités ;
- participants éligibles (apprenants, personnels, ...) ;
- durée et modalités de financement des projets ;
- critères d'attribution.

Veuillez également suivre le lien vers la circulaire n°2017-183 du 19-12-2017 Erasmus+ - Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport – année scolaire et universitaire 2018-2019 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=123960

À toutes fins utiles ; je tiens à vous rappeler que les dates limites de dépôt des candidatures sont fixées :

- pour l'action clé 1

Mobilité des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation uniquement
1^{er} février 2018

- pour l'action clé 2

Partenariats dans les domaines de l'éducation et de la formation uniquement
21 mars 2018

Je vous remercie de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter au programme Erasmus+ dont la réussite est capitale pour notre système d'enseignement et de formation et tous nos publics, en particulier les élèves et les étudiants, les enseignants et les formateurs.

Olivier LAUNAY